

Bureau du 15 septembre 2003

Décision n° B-2003-1623

commune (s) : Saint Priest

objet : **Revente, à la Commune, d'un lot dépendant de la copropriété Les Alpes située 1, rue Juliette Récamier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la commune de Saint Priest, la Communauté urbaine a préempté au prix de 6 860 €, un lot de la copropriété Les Alpes située 1, rue Juliette Récamier à Saint Priest.

Il s'agit d'un garage formant le lot n° 953, ainsi que des 3/99 763 des parties communes générales attachés à ces lots.

Ce bien est inclus dans le secteur Saint Priest centre 3, dans les périmètres de la zone urbaine sensible (ZUS) Alpes-Bellevue et de l'opération de renouvellement urbain (ORU).

La Communauté urbaine a déjà acquis, pour le compte de la Commune ou de l'Opac du Rhône, onze appartements et leurs dépendances dans la copropriété Les Alpes.

Aux termes de la promesse d'achat présentée, la commune de Saint Priest, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 6860 €, admis par les services fiscaux, et à lui rembourser les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat qui lui est présentée.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de 6 860 € résultant de cette cession ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,